

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de
Madame Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
29-05-2026

Date du Conseil :
05 – 06 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	23	1	24

Présents: RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PAVIOT L. - PERDRIX T. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT F. - BARBERIS P. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. - CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K.

Procuration est donnée par PICHON H. à PARNALLAND E.

Absents :

Excusé : KILIC D - ZAKI G. - PALISSE A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame BUFFAUT Catherine est nommée secrétaire de séance.

Objet :

COMMANDE
PUBLIQUE –
Convention
télétransmission
commande
publique

Rapporteur : V. PITTION

Il est rappelé que la collectivité est déjà raccordée à l'application @CTES pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires.

Il apparait opportun d'étendre le champ de télétransmission aux dossiers de commande publique. Cette extension nécessite une modification par avenant à la convention @CTES, signée avec la préfecture.

L'avenant, prévoit les dispositions suivantes :

A l'article « 4.2.4. Types d'actes télétransmis », l'exception concernant les actes de commande publique est levée ;

Les dispositions suivantes sont ajoutées à la fin de la partie 4 de la convention :

4.4 Clauses relatives à la télétransmission des actes de commande publique :

Pour la télétransmission des actes de commande publique, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 4.1.4. En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour adresser ses documents.

4.4.1 Actes de commande publique concernés par la télétransmission :

La transmission électronique des actes de commande publique concerne les types d'actes suivants :

- les marchés publics et accords-cadres,
- les concessions / délégations de service public,
- les conventions de mandat,
- les autres types de contrats liés à la commande publique,
- les actes relatifs à la maîtrise d'œuvre,
- les avenants relatifs à tous ces actes,
- les délibérations, arrêtés et décisions ayant trait à la commande publique..

4.4.2 Télétransmission des actes de commande publique :

La transmission des actes de commande publique devra porter sur une opération complète. La dématérialisation porte à la fois sur le contrat de commande publique et sur les éventuels avenants.

A partir de la transmission électronique de l'acte principal d'une opération créant un acte de commande publique, tous les actes relatifs à l'opération doivent être transmis par la voie électronique.

Les actes de commande publique sont transmis conformément aux prescriptions contenues dans la circulaire préfectorale dont l'objet est « Télétransmission des dossiers de commande publique via l'application @CTES.

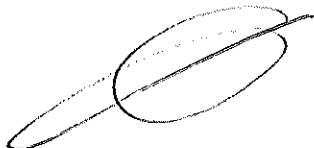
Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** décide :

- De valider le recours à la télétransmission des actes de commande publique
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture

Secrétaire de séance,
Catherine BUFFAUT



Le Maire,
Véronique RAVET

